

**15896/14**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 1<sup>er</sup> décembre 2014

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 1<sup>er</sup> décembre 2014

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Proposition de virement de crédits** n° CESE DEC2/2014 à l'intérieur de la section VI – Comité économique et social européen – du budget général pour l'exercice 2014

E 9893





Bruxelles, le 21 novembre 2014  
(OR. en)

15896/14

FIN 882  
INST 576  
PE-L 84

**NOTE POINT "I/A"**

Origine:	Budget Committee
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Proposition de virement de crédits n° CESE DEC2/2014 à l'intérieur de la section VI - Comité économique et social européen - du budget général pour l'exercice 2014

1. Le 12 novembre 2014, le Comité économique et social européen (CESE) a transmis au Conseil sa proposition de virement de crédits n° CESE DEC 2/2014.

Cette proposition vise à transférer un montant total de 989 652 euros à l'intérieur du Titre II, comme indiqué dans le tableau ci-après.

		EUROS	
		DEBIT	CRÉDIT
de l'article/ du poste	2024	Consommations énergétiques	505 306
	2028	Assurances	44 118
	212	Mobilier	69 024
	230	Papeterie, fournitures de bureau et consommables divers	20 132
	236	Affranchissement de correspondance et frais de port	40 000
	2548	Interprètes de conférence	311 072
vers l'article/ le poste	2007	Aménagement des locaux	747 766
	2100	Achat, entretien et maintenance des équipements et des logiciels, et travaux connexes	201 320
	214	Matériel et installations techniques	31 377
	238	Autres dépenses de fonctionnement administratif	9 189
<b>TOTAL</b>		<b>989 652</b>	<b>989 652</b>

- 2 Ce virement est proposé afin de couvrir, entre autres, les dépenses résultant du remplacement d'un système de chauffage central et de la mise en œuvre de projets informatiques en cours.
  3. Le Comité budgétaire a examiné cette proposition de virement lors de sa réunion du 21 novembre 2014.
  4. À l'issue de cet examen, le Comité budgétaire est convenu, à la majorité qualifiée, de suggérer au Comité des représentants permanents qu'il recommande au Conseil d'approuver:
    - la proposition de virement de crédits;
    - le projet de lettre à cet effet, qui figure à l'ANNEXE de la présente note.
-

PROJET DE LETTRE

du: président du Conseil

au: président du Comité économique et social européen

copie au: président du Parlement européen

Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article 27, paragraphe 4, du règlement financier<sup>1</sup>, je vous informe que le Conseil a approuvé le virement de crédits n° CESE DEC 2/2014 à l'intérieur de la section VI - Comité économique et social - du budget général pour l'exercice 2014.

(Formule de politesse).

---

---

<sup>1</sup> Règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union et abrogeant le règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil, modifié par le règlement (UE, Euratom) n° 1142/2014 du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 (JO L 317 du 4.11.2014, p. 28).